

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°49

Date de Publication
2 JUL. 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 2 JUL. 2021
Date de la convocation
22 juin 2021

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER

Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX

Mme VAUTRIN à Mme MATEO

M. DE SOUSA à M. MORTELETTE

M. JULLIEN-FIORI à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absent :

M. CHAUSSIDIÈRE

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la cession de la parcelle communale cadastrée CI 194, d'une surface cadastrale de 78 m², située avenue Jean-Baptiste Colbert.

Madame le Maire expose à ses collègues que par lettre reçue en mairie le 23 février 2021, monsieur Fabrice BARDISA a sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle communale CI 194, contiguë à sa propriété cadastrée CI 138.

La Direction Régionale des Finances Publiques PACA, préalablement saisie, a évalué la valeur vénale de ladite parcelle par avis en date du 2 avril 2021.

La Commune cèdera ladite parcelle au prix de 6.842 euros, soit 87,7 euros le m² et ce pour les raisons suivantes :

- D'une part, par acte en date du 19 Octobre 2020, la commune a cédé à la copropriété mitoyenne, une parcelle de 114 m² au prix de 10 000 euros, soit 87.7 euros le m². La commune a donc souhaité proposer à Monsieur Fabrice BARDISA une cession à la même valeur au m² compte tenu du fait que les situations sont comparables,
- D'autre part, il s'agit d'un délaissé de voirie ne présentant aucun intérêt pour la commune.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la cession de la parcelle CI 194 au profit de Monsieur Fabrice BARDISA, au prix de 6.842 euros,
- D'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche et procédure à cet effet et signer tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 29 juin 2021.

Le Maire,
Danielle MILON



[Handwritten signature in black ink]